

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération : DE_2026_028 Séance du lundi 05 octobre 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation:

22/09/2026

Présents : 9

*cinq octobre deux mille vingt-six l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Patrice DOMINICI,*

Votants: 10

Secrétaire de séance:

Valérie LARAPIDIE

Présents : Patrice DOMINICI, Eileen
HAMMOND, Valérie LARAPIDIE, Dylan PICARD, Maya
MARFAING, Valentin DAUPHIN, Maud DENTINGER,
Amandine CHARRIERE, Matthieu TARLET

Représentation: Philippe PEROL représenté
par Patrice DOMINICI

Absents: Pascal NEGRIER

Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. »



Cette Agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales intercommunales du département qui le demande, une assistance d'ordre ou SIG.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

ID : 016-211602032-20261013-DE_2026_028-DE

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'Agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'administration de l'ATD16,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

DÉCIDE de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16

▪ « **Appui à la signature électronique** » incluant notamment :

- L'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
- L'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats.

PRÉCISE que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Vote exprimé à bulletin secret : 10 Vote "Pour": 10 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,

Le Maire, Dominici Patrice

